

# COMMUNE DE JARCIEU

## Maintenance Eclairage Public

### CAHIER DES CHARGES

#### CONTRAT ENTRETIEN ET VOLET 1 DU CHAPITRE MODERNISATION

Durée : 1<sup>er</sup> avril 2011 – 31 mars 2014

Retour des propositions avant le 31 janvier 2011

Chiffrage séparé entretien et modernisation

#### Définition des installations à entretenir

Projecteurs, lanternes ou luminaires,  
Sources lumineuses,  
Appareillage (ballasts, transformateurs condensateurs, amorceurs, contacteurs, cellules, lumandars, consoles, patins et tous les éléments de fixation des appareils),  
Câblage de raccordement et coupe-circuit de protection.

Localisation	Type	Nombre
Rues	Lampes Mercure 125 W E27	84
	Lampes Sodium 150 W E40	30
Place du 19 Mars + Eglise	Lampes Sodium 70 W E27	9
	Lampes Iodure métallique 250 W E40	2
	Lampes Sodium 150 W E40	6
	Lamps 2D 16 W	2
	Lamps	3
Espace Morlière	Lampes Mercure 80W E27	4
Place de la Confrérie	Lampes 80W E27	1
Parking Salle Polyvalente	Lampes	7
Façade Nord Salle Polyvalente	Lampes	2
Place de la Mairie		3
Lotissement Champ Bernier	Lampes Mercure 125W E27	5
Lotissement Polaud	Lampes Sodium 70W E27	6
Lotissement Les Cerisiers	Lampes Mercure 80W E27	2
Lotissement Les Alouettes	Lampes Mercure 80W E27	9
Lotissement Les Valuzes	Lampes	2
Stade Football	Lampes Mercure 1000W	5
	Lampes Iodure métallique 1000W	1
<b>Total des Points Lumineux</b>		<b>183</b>

## I/ VOLET ENTRETIEN :

### Méthodologie et chiffrage

- 1 : Intervention sur demande de la commune. La commune fera appeler à la société à partir de 3 points lumineux défectueux.**
- 2 : Définition d'un tarif référence TTC par point lumineux.**  
Le tarif référence proposé comprendra : le déplacement, la nacelle, la main d'œuvre, la lampe neuve à changer, le dépoussiérage du réflecteur, le contrôle des éléments de fixation des appareils.
- 3 :** En cas de défaillance d'un autre appareillage (ballasts, transformateurs condensateurs, amorceurs, contacteurs, cellules, lumandars, consoles, patins et tous les éléments de fixation des appareils, câblage de raccordement et coupe-circuit de protection), l'intervention se fera « in situ » si le montant TTC de l'intervention n'excède pas 150 euros et après l'accord du Maire ou d'un adjoint.  
Pour un montant supérieur à 150 euros ttc, un devis détaillant le matériel concerné et l'intervention sera établi au nom de la commune.

## II / VOLET MODERNISATION DU RESEAU :

La commune de Jarcieu souhaite anticiper l'application des nouvelles normes européennes (en particulier EN 13201) en renouvelant le parc des luminaires. La commune compte environ 190 points lumineux. Il faudrait pouvoir changer nos luminaires sur les dix prochaines années pour éviter d'être confrontés à de gros soucis de maintenance et avoir à investir massivement ce qui nuirait à la commune.

La commune souhaite également équiper les mâts recevant un décor lumineux (illuminations de décembre) d'une prise équipée d'une protection différentielle.

Nous vous demandons deux chiffrages :

- 1 : L'équipement de 30 prises avec disjoncteurs sur les 30 mâts recevant les illuminations.**  
**Chiffrage sur 2 ans (15 points en 2011, 15 en 2012)**
- 2 : Ce devis n'entre pas en compte dans le choix de l'entreprise mais est important pour nous. (élaboration du budget). Nous sommes conscients que cette réflexion doit être menée avec l'entreprise**

Le prix estimatif du changement de luminaire (option LED ou sodium haute pression), avec lampe et câbles reliant au réseau EDF et main d'œuvre. Nous voudrions savoir combien coûterait le changement de 15 à 20 luminaires par an.

Nous voulons essayer de garder nos mâts ou potences dans la mesure du possible.

***Ce point 2 n'entre pas dans le contrat de trois ans.***